

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

- Nombre de membres**
- en exercice : 14
 - présents : 11
 - votants : 14
 - ayant donné procuration : 3
 - absents excusés : 3
 - absents : 0
 - exclus : 0
 - démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :
Délibération pour accepter le
devis de la Ste PYRAGRIC
INDUSTRIE pour la fourniture
de nos feux d'artifice pour le 14
juillet

Séance du 23 /05/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 17/05/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Benjamin DOLE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER, (procuration à Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Patrick CHANUSSOT, (procuration à Bernard WOZNY).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal du devis établi par la Société PYRAGRIC INDUSTRIE pour la fourniture de nos feux d'artifice pour la soirée du 13 juillet.

Il précise que le programme choisi a été élaboré par M. David GASSER, notre artificier en charge de la mise en place et du tir des différents tableaux de ce spectacle pyrotechnique.

Le montant du devis s'élève à 2 500,00 euros TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 23 mai 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

